

Ministry of Education  
Field Services Branch  
12<sup>th</sup> Floor, 900 Bay Street  
Toronto ON M7A 1L2

Ministère de l'Éducation  
Direction des services régionaux  
12<sup>e</sup> étage, 900, rue Bay  
Toronto ON M7A 1L2



## NOTE DE SERVICE

**DESTINATAIRES :** Directrices et directeurs de l'éducation  
Agentes et agents de supervision et secrétaires-  
trésorières et secrétaires-trésoriers des administrations  
scolaires  
Direction des écoles provinciales  
Agent de supervision du Centre Jules-Léger

**EXPÉDITEUR :** Chefs Régionaux

**DATE :** le 16 novembre, 2007

**OBJET :** Information concernant le calendrier de l'année scolaire  
2007-2008

---

Je vous communique, par la présente, des renseignements supplémentaires au sujet du calendrier de l'année scolaire 2007-2008. Le 11 octobre 2007, le gouvernement de l'Ontario a annoncé un nouveau jour férié appelé « jour de la Famille », qui tombera le troisième lundi de février et sera instauré à compter du 18 février 2008. Le but de ce jour férié est de rendre hommage aux familles et de mettre l'accent sur l'importance pour les familles de passer du temps ensemble.

Le nouveau jour férié aura un impact sur les calendriers scolaires que les conseils scolaires de district, les administrations scolaires et les écoles provinciales doivent soumettre au Ministère pour l'année scolaire 2007-2008 conformément au *Règlement 304, Calendrier scolaire, journées pédagogiques*. Selon ce règlement, l'année scolaire doit comprendre au moins 194 jours de classe, entre deux et six journées pédagogiques et jusqu'à dix jours d'examen.

Le gouvernement se propose de modifier le *Règlement 304* afin que le nombre de jours d'enseignement puisse être réduit pour l'année scolaire 2007-2008 uniquement. Si la modification proposée est approuvée, le nombre de journées scolaires sera porté à 193 pour l'année scolaire.

.../2

Seuls les conseils qui ont prévu une journée pédagogique pour le 18 février 2008 devront modifier leur calendrier des journées pédagogiques et obtenir l'approbation du Ministère à cet effet. Ces conseils devront informer les parents concernés du changement apporté au calendrier de l'année scolaire 2007-2008 dès qu'ils auront reçu l'approbation du Ministère.

Si vous avez des questions, veuillez contacter votre bureau régional.

cc. Kit Rankin, directeur, Direction des services régionaux